

## Bouton poussoir de sonnette

Recommandations : Ce bouton ne doit pas être utilisé sur des systèmes de carillon utilisant une tension excédant 24 volts. Installez ce produit dans une zone abritée, évitez de le placer dans un endroit où il sera directement sous la pluie.

### Installation :

Les boutons poussoirs sont généralement montés à une hauteur comprise entre 120 et 160 cm du sol.

1. Utilisez un petit tournevis plat pour retirer le couvercle du bouton (voir Fig.1)
2. Coupez l'alimentation électrique au niveau de la boîte à fusibles ou du disjoncteur
3. Connectez un fil à chacun des borniers à vis situés à l'arrière du bouton-poussoir (Voir Fig.2)
4. Fixez la platine du bouton à l'endroit souhaité à l'aide des deux vis fournies en veillant à ce que la protection étanche soit bien en place (Voir Fig.3)
5. Refermez le bouton de sonnette (Voir Fig.4)
6. Mettez le disjoncteur sous tension. Testez pour vous assurer que la sonnette de porte fonctionne.

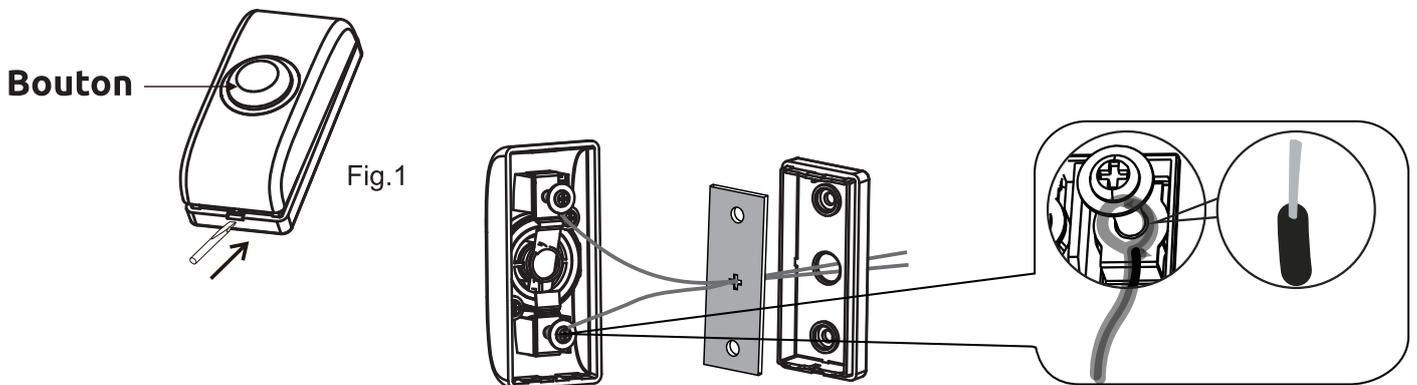


Fig. 2

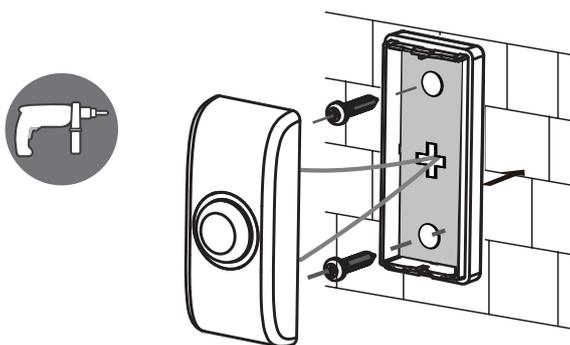


Fig. 3

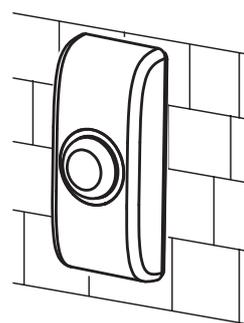


Fig. 4

### Conditions de garantie :

La garantie de votre appareil et ses accessoires se conforme aux dispositions légales à la date de l'achat. Les pièces détachées pour cet appareil sont au moins disponibles pendant toutes la durée de la garantie.

### Déclaration de conformité :

Par la présente, SEDEA déclare que cet appareil est conforme aux exigences essentielles et aux autres dispositions pertinentes des directives européennes en vigueur. La déclaration de conformité peut être consultée sur notre site internet en saisissant la référence du produit dans la barre de recherche de notre support technique : <https://www.sedea-pro.fr/support-technique/>



### Recyclage :

#### Déchets d'équipements électriques et électroniques

Ce symbole sur le produit, ses accessoires ou sa documentation indique que ce dernier est conforme à la Directive européenne 2012/19/UE. Cela signifie que ni le produit, ni ses accessoires électroniques usagés ne peuvent être jetés avec les autres déchets ménagers. Veuillez séparer vos produits et accessoires usagés des autres déchets. La mise au rebut citoyenne de votre ancien produit permet de protéger l'environnement et la santé, vous favoriserez ainsi le recyclage de la matière qui les compose dans le cadre d'un développement durable. Les particuliers sont invités à contacter les autorités locales pour connaître les procédures et les points de collectes de ces produits en vue de leur recyclage.



Pour en savoir plus :  
[www.quefairedemesdechets.fr](http://www.quefairedemesdechets.fr)



**HOTLINE**  
 03 20 96 59 91

SEDEA  
 Parc d'activités du mélançois  
 rue des saules CS80458  
 59814 LESQUIN cedex